

Formulaire de versement des 13% de la taxe d'apprentissage **2024**
Bordereau de versement en faveur de l'ESPCI Paris code UAI 0753429V

Raison sociale :

Adresse :

SIRET :

Contact de l'entreprise :

Nom Prénom :

Fonction :

Email :

Montant de votre versement : €

Document à nous retourner à l'adresse suivante : Taxe-apprentissage@espci.fr

Merci pour votre soutien !

Ce qui a changé depuis 2023 :

Depuis 2023, l'Urssaf collecte auprès de vous le solde de la taxe d'apprentissage et reverse les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée SOLTéa.

Lors de votre versement, vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité Administrative d'Immatriculation : UAI 0753429V.

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>